

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Judo Club Bletteranois : Saison 2026/2027

2

SOMMAIRE

1. Règlement du licencié

- A. Dossier d'inscription & droit d'entrée
- B. Orientation religieuse
- C. Déclaration pour les majeurs ET déclaration parentale pour les mineurs
- D. Autorisation pour les majeurs ET autorisation parentale pour les mineurs
- E. Communication au sein du Judo Club Bletteranois

2. Organisation dojo & séances

- A. Les accompagnants
- B. L'hygiène et la tenue
- C. Les séances
- D. Le ménage
- E. La pharmacie
- F. Le chauffage
- G. Politesse/Respect
- H. Anniversaires

3. Règlement des compétiteurs

- A. Inscriptions obligatoires
- B. Conditions de participation aux compétitions
- C. Prise en charge financière du club
- D. Comportement
- E. Parents « responsable club »

4. Règlement intérieur général

1. Règlement du licencié

A. Dossier d'inscription & droit d'entrée

L'inscription est validée lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au club. **Les licenciés ne pourront accéder aux tatamis sans un dossier complet rendu au JCB** (signé par le responsable légal pour les mineurs).

Le dossier comporte :

- ✓ **Fiche d'inscription complétée et signée** (par le responsable légal pour les mineur)
- ✓ **Certificat médical papier ou validé sur passeport sportif ou Questionnaire sportif** (voir info sur le site internet du club)
- ✓ **Le droit d'entrée comprenant : la cotisation, l'adhésion et la licence fédérale** (Selon cours et réductions) Espèces, en ligne ou chèque à l'ordre du JC Bletteranois. Si réglé en totalité, le chèque sera encaissé en Septembre où dès la première montée sur les tatamis, si reprise après Septembre. Si réglé en plusieurs fois (uniquement pour règlement par chèque 3 maxi): les chèques devront être donnés au JCB dès le premier cours de reprise. (Chèques seront encaissés le 5 des mois suivants).
- ✓ **Intégrer le listing mail de la saison en cours (recevoir les infos du club, compétitions, changements d'horaires, ...)**
Envoyer un mail avec nom, prénom, année de naissance et dojo d'entraînement du licencié ajudoclubletteranois@gmail.com (Les licenciés de la saison précédente qui étaient sur le listing mail seront reconduits automatiquement sur le listing, par la peine pour eux d'envoyer le mail)
- ✓ **Pré-valider sa licence sur le site de la FFJDA** www.ffjudo.com } Mon espace } Je prends ma licence (Si pas fait pour les séances d'essai) [Code club : Judo Club Bletteranois CL390240

Toutes les infos sur le site internet du club <http://www.judoclubletterans.fr/> onglet : inscription

Le tarif « autre club » n'est valable que pour l'activité Judo, pour une personne de + de 16ans licencié France Judo dans un club autre que celui du Judo Club Bletteranois. Le tarif ne comprend que la partie cotisation au JCB.

Le tarif « étudiant » n'est valable pour une personne de +16ans titulaire d'une carte étudiante, licenciée au Judo Club Bletteranois. Le tarif comprend : la cotisation, l'adhésion et la licence fédérale.

Le règlement financier est dû dans sa totalité. Les judokas démissionnaires, ne pourront solliciter un quelconque remboursement de la part du club, sauf pour contre-indications médicales à l'exercice du judo dûment justifié par un médecin d'une durée de plus de 6mois.

Les licenciés ont la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires FFJDA et « Indemnités Journalières ». Voir information sur le site internet de la FFJDA: <https://www.ffjudo.com/assurance>

B. Orientation religieuse

Les orientations religieuses ne sont pas à être connues par les professeurs, animateurs ou les membres du comité directeur. Les activités du JCB sont ouvertes à tous et pour tous. Aucun signe de religion ne doit apparaître sur les tatamis lors de la pratique sportive.

C. Déclaration pour les majeurs ET déclaration parentale pour les mineurs

Le licencié ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare :

- ⇒ Avoir pris connaissance des modalités de pratique des activités, des horaires, des lieux d'exercices. Les professeurs, animateurs et les membres du comité directeur ne sont pas responsables du licencié en dehors des heures de cours.
- ⇒ Avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-contre et s'engage à le respecter et à le faire respecter au licencié (pour les mineurs).
- ⇒ Que les informations mentionnées sur le document d'inscription sont exactes.

⇒ Avoir été informé des risques normaux inhérents à la pratique des activités sportives, des obligations qu'elles comportent et déclare les accepter ou les accepter pour mon enfant.

D. Autorisation pour les majeurs ET autorisation parentale pour les mineurs

Le licencié ou son représentant légal (pour les mineurs) autorise :

⇒ La pratique des différentes activités sportives proposées dans le club : cours, stages, compétitions, ...

⇒ Donne son accord pour les déplacements/hébergements sportifs tels qu'ils sont proposés par le club.

⇒ Le Judo Club à valider directement la licence sportive sur l'extranet fédéral si besoin.

⇒ Les responsables du club, en cas d'urgence à se substituer à lui pour tous les actes nécessaires à sa sécurité ou à sa santé ou celle de son enfant et à prendre toutes décisions que l'urgence médicale nécessiterait sur demande d'un médecin ou pompier.

⇒ Le club à me photographier ou à photographier mon enfant dans le cadre d'un cours, d'une compétition, stages et à laisser paraître ces photos sur le site internet du club, le Facebook du club, la page Instagram ou encore la presse.

⇒ Les professeurs, animateurs et les membres du comité directeur à me donner ou à donner à mon enfant des soins en cas de blessure : poche de froid, pansements, coton dans le nez si saignement.

E. Communication au sein du Judo Club Bletteranois

Les informations du Judo Club (Changements d'horaires, cours spéciaux, compétitions, stages, ...) sont envoyées par mail au listing mail de l'année en cours et mises en ligne sur le Genially du club. Par souci écologique, il n'y a plus de papiers,



2. Organisation dojo & séances

A. Les accompagnants

Les accompagnants des 1ers cours doivent déposer les enfants dans le dojo et attendre que le professeur monte sur les tatamis avant de quitter le dojo (*même si le professeur est déjà dans le dojo/bureau*). Ils doivent aussi s'assurer que le licencié soit bien passé aux toilettes AVANT la séance.

Le Judo Club n'étant pas une garderie, merci de vous présenter au Dojo maximum 10 minutes avant le début de votre séance afin de ne pas perturber le cours précédent.

Les accompagnants doivent également venir chercher les enfants devant la porte d'entrée du Dojo à l'heure. Aucun enfant de -8 ans n'est autorisé à quitter le Dojo seul (sans une autorisation papier signée par le représentant légal donné au club)

Les accompagnants ne sont pas autorisés à rester dans le Dojo durant les cours (sauf séances spéciales)

Merci de prévenir le professeur par mail (judoclubbletteranois@gmail.com) en cas d'absence prolongée (maladie, blessure, ...) Il n'y a pas besoin de prévenir en cas d'absence courte (1-2 séances).

Pour le respect de l'intimité de nos judokas, les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans les vestiaires. (Sauf pour les séances baby motricité).

B. L'hygiène et la tenue

Une fois l'inscription validée les licenciés ne seront pas autorisés à monter sur les tatamis sans leur tenue complète. (*Le JCB ne prête pas de judogi, ni de ceinture en cas d'oubli*)

- Une **paire de claquettes, tongs** ou **Zôris** (spécialement pour le Dojo, pour accéder du vestiaire aux Tatamis)
- Une **gourde** ou bouteille d'eau
- Pour les Judokas = Un **Judogi** ou Kimono blanc (hors séance d'essai). Celui-ci peut s'acheter dans un magasin de Sport ou directement au club sur commande.
- Pour le Taiso, Circuit-training = une tenue de sport sans fermeture éclair ni bouton
- Un **sac de sport** avec à l'intérieur : un paquet de mouchoirs, une petite serviette de toilette et une petite bouteille de gel hydroalcoolique.
- Cheveux longs attachés. Pas de bijoux, de maquillage, de vernis à ongles pour la pratique du Judo.
- Les féminines doivent avoir un t-shirt (blanc en compétition) sous le judogi lors de la pratique sur les tatamis.

Ne pas venir à la séance si vous êtes porteur de:

- Symptômes d'une grippe ou maladie grippale, ... (toux, fièvre, nez qui coule, ...)
- Blessure qui vous empêche de pratiquer
- Si vous présentez des symptômes de la maladie pieds-mains-bouche, varicelle, ...
- Porteur de poux
- et tout autre problème pouvant gêner la pratique

En cas de verrues, mains ou pieds, celles-ci doivent être protégées **OBLIGATOIREMENT** (pansement, chaussettes...) **AVANT** l'arrivée au Dojo !

Les sacs, affaires et blousons doivent être posés dans les vestiaires.

C. Les séances

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés et ponts, les cours ne sont pas assurés. Sauf décision contraire du club qui prévoiera des jours exceptionnels d'ouverture.

Si un de vos cours est annulé ou n'a pas lieu à cause d'un jour férié, d'un tournoi, d'une séance à l'extérieur ou si vous êtes malade ... vous pouvez sans problème venir sur un autre créneau de votre âge dans la semaine.

Les horaires des cours peuvent exceptionnellement changer, merci de vous assurer des bons horaires via l'application **GENIALLY** avant votre venue au club.

En cas de stage, séance ou interclub à l'extérieur, compétitions, tournois, événement du club, pensez à vous inscrire via le formulaire ! (Envoyé par mail ou disponible sur le Genially)

Merci d'être le plus silencieux possible en dehors des tatamis lorsqu'il y a des licenciés qui pratiquent.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des heures de cours et en dehors du DOJO

D. Le ménage

Chaque licencié, à partir de la catégorie minimes à vétérans, CT/Taïso a un tour de ménage du Dojo à effectuer par trimestre. (Voir page spécifique ménage sur le GENIALLY)

E. La pharmacie

La pharmacie du Dojo est une pharmacie de secours pour les professeurs, merci de ne pas l'utiliser pour vos "bobos" d'avant séance !!! Elle sert uniquement pour les blessures survenues sur les tatamis et pendant les cours.

F. Le chauffage

En période de froid, le chauffage est lancé mais à une température maximum de 16-17°. Les judokas frileux peuvent exceptionnellement prévoir une paire de chaussettes antidérapantes propres (pas de chaussettes classiques) et prévoir un T-shirt à manches longues à mettre sous leur judogi et aussi un legging.

Si dans l'hiver, il venait à y avoir une panne de chauffage et que la température se retrouve en dessous de 16°, nous serons dans l'obligation d'annuler exceptionnellement les cours (*Un mail sera envoyé afin de prévenir les licenciés*)

G. Politesse/Respect

Les mauvais comportements (insultes, coups, moqueries, ...) recevront un avertissement de la part du professeur. Si ce comportement se reproduit, le licencié sera mis à l'écart sur le bord des tatamis durant la séance pour réfléchir à son comportement (les parents seront avertis par le professeur). Si cela ne suffit pas, le professeur peut rétrograder d'une ou plusieurs ceintures le judoka pour non-respect du code moral. Il pourra aussi y avoir une exclusion temporaire de cours (en concertation avec les membres du bureau, le professeur et les parents).

Nous pratiquons un Art Martial avec un code moral, celui-ci doit être respecté !

Le Judo Club tient à rappeler que ce n'est pas au dojo que l'on apprend les règles de base de politesse (bonjour, au revoir, merci, ...), de ne pas crier à l'intérieur, de ne pas jeter les papiers à terre, de se laver les mains après être passé aux toilettes, de ne pas marcher avec ses chaussures sur les tatamis, de respecter les autres, de ne pas être violent,.. Mais bien à la maison !

Nous tenons également à rappeler que nos professeurs et animateurs ne sont pas des "magiciens". Un enfant "dynamique" ou dit "turbulent" ne va pas en 2 séances de Judo "se calmer" ou changer de comportement... il faut du temps pour que l'enfant intègre le code moral du Judo que nous allons lui apprendre tout au long de sa pratique sportive.

Chaque enfant est différent mais le Judo est fait POUR TOUS. N'hésitez pas à venir discuter avec le professeur ou l'animateur durant la saison pour savoir comment cela se passe sur les tatamis pour votre enfant.

H. Anniversaires

Les anniversaires peuvent être fêtés au Dojo: distribution de bonbons, gâteaux, ou autre. Merci de prévoir le nécessaire (sopalin ou serviettes, verres, couteau, bougies, ...)

3. Règlement des compétiteurs

A. Inscriptions obligatoire

Un calendrier annuel prévisionnel est envoyé en début de saison à l'ensemble des licenciés du club ayant intégré le listing mail (*comme demandé sur la fiche d'inscription*). Il n'y a pas de convocation papier.

Ce calendrier est également disponible sur le Genially du club.

Un mail avec la convocation et les infos de la compétition (dates, heures, lieu, ...) est envoyé à l'ensemble des licenciés 3 à 2 semaines avant la date de l'évènement avec un lien informatique pour vous inscrire. Lien également disponible sur le Genially du club.

Les compétitions et tournois sont proposés à tous les licenciés mais ne sont pas obligatoires.

Les judokas voulant participer doivent s'inscrire dans le délai imparti. Une fois la date limite d'inscription dépassée, les inscriptions ne sont plus possibles.

Vous allez recevoir un mail de confirmation de prise en compte de votre inscription à la compétition (voir aussi dans vos SPAMS) si ce n'est pas le cas, c'est que l'inscription n'a pas été validée, merci de la refaire.

4-5 jours avant la compétition, la liste des judokas inscrits se trouvera sur le GENIALLY du club :
<https://view.genially.com/65ca267e901aba0014536d19/interactive-content-judo-club-licencies-jcb-and-jcc>



A la fin de l'année (lors de la remise des ceintures) des récompenses « compétiteurs » sont attribués aux licenciés ayant le plus performé sur la saison.

B. Conditions de participation aux compétitions

✓ Pour les compétiteurs : baby Judo, Eveils Judo, Mini-poussins et Poussins

Affaires à prendre : Votre Judogi complet et propre, ceinture, bouteille d'eau, claquette ou zoris, T-shirt Blanc pour les filles, une veste pour rester au chaud entre les combats, pas de bijoux, pas de boucles d'oreilles, pas de maquillage ou de vernis. Les cheveux longs doivent être attachés en chignon (les cheveux ne doivent pas toucher le col du judogi), certificat médical ou attestation, de quoi « reprendre des forces » barres céréales, compotes, ...

Certificat médical 2026/2027: Un certificat médical avec la mention « Apte à la pratique du Judo compétition » datant de moins d'un an ou une attestation questionnaire santé doit être en votre possession (à mettre dans votre passeport sportif pour ceux qui en ont un). Attention, une copie doit être fournie au club (si pas fait lors de l'inscription).

Attention : Les judokas des catégories Baby Judo, Eveils judo, Mini-poussins et Poussins doivent passer à la table de contrôle des inscriptions (appel) dès leur arrivée au Dojo (durant les horaires indiqués en fonction de la catégorie d'âge)

✓ Pour les compétiteurs : benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans

Affaires à prendre : Votre Judogi « en grain de riz » complet et propre, ceinture + ceinture rouge (à récupérer au club), bouteille d'eau, claquette ou zoris, T-shirt Blanc pour les filles, une veste pour rester au chaud entre les combats, pas de bijoux, pas de maquillage ou de vernis et cheveux attachés en chignon (les cheveux longs ne doivent pas toucher le col du judogi) , nécessaire de soin si besoin, votre passeport sportif judo ou carte d'identité, certificat médical ou attestation, de quoi « reprendre des forces » barres céréales, compotes, ...

Un justificatif d'identité : son passeport sportif en règle (1ère page remplie, photo, signatures) Le timbre de licence 2026-2027 peut être récupéré directement sur votre espace France Judo OU une carte d'identité

Un certificat médical 2026/2027: Un certificat médical avec la mention « Apte à la pratique du Judo compétition » datant de de moins d'un an ou une attestation questionnaire santé doit être en votre possession à la pesée (à mettre dans votre passeport sportif pour ceux qui en ont un). Attention, une copie doit être fournie au club (si pas fait lors de l'inscription).

Attention, TOUS les judokas doivent passer à la pesée (attention aux horaires) avant la compétition. (La pesée au club est simplement une vérification.) La pesée s'effectue en sous-vêtement pour les masculins et en sous-vêtement + T-shirt blanc pour les féminines. Pour les tournois payants, vous devez avoir avec vous, le justificatif de paiement (*en format papier car pas de téléphone dans les vestiaires*)

C. Prise en charge financière du club

Les déplacements en compétition et stages sont à la charge des licenciés. Sur chaque formulaire d'inscription est stipulé une information pour faire du covoiturage entre licencié. L'information se trouve sur le Genially du club avec la liste des inscrits. *Une autorisation de déplacement se trouve sur le Drive du club*

Le club prend en charge certains frais d'inscription aux tournois payant dans la mesure du raisonnable et en fonction du calendrier établi en début de saison par la directrice sportive et le comité directeur. Si la compétition est hors programmation annuelle, c'est au licencié de régler les frais d'inscription.

Le Club ne prend pas en charge les UV1, UV2 et UV3 pour le grade.

Le Club ne prend pas en charge les Championnats d'Europe et du Monde

Le Club prend en charge le licencié qui est sélectionné au championnat de France individuel (Minimes, Cadets, Juniors, Para Judo et Para Judo Adapté): déplacement, hôtel et repas du soir (*pas celui du matin et midi*) si et seulement si le déplacement est effectué avec le déplacement organisé par le club (en Co-organisation avec le JCB et le JGD).

Le Club pourra rembourser, en fin de saison, une partie des frais engagés sur les championnats de France (Séniors, Jujitsu fighting, Jujitsu Ne Waza, kata et Vétérans) pour les judokas participants. Le taux de remboursement sera décidé par les membres du bureau et la directrice sportive en fonction : de l'investissement du licencié dans le club, du budget de fin de saison et de la mutualisation des frais avec un déplacement collectif. Ce remboursement, s'il a lieu, ne pourra se faire qu'à partir de justificatif (facture) hôtel, repas, péage. Nous vous invitons à faire du déplacement collectif afin de limiter vos frais.

Le club prend en charge une partie du coût du stage sportif départemental pour les benjamins et minimes du club sélectionnés. Cette partie est à définir en fonction du nombre de judokas du club sélectionné (généralement 25 à 50% du coût du stage).

Les prises en charges financières ou le remboursement cité dans le règlement intérieur « Article 3.C. » ne sont que pour les licenciés du Judo Club Bletteranois ayant réglé la totalité de leur droit d'entrée : cotisation + adhésion + licence. La prise en charge ne concerne pas les licenciés ayant réglé un autre montant ou ayant bénéficié d'une réduction (étudiant, autre club, ...)

La directrice sportive en concertation avec les membres du bureau peut décider de la non sélection, du non accompagnement ou encore de la non prise en charge des frais en cas de :

- comportement ou discours inapproprié envers le club ou ses licenciés (séance, compétition, réseaux sociaux, ...)
- du manque d'entraînement ou du manque d'implication durant les entraînements

D. Comportement

Les licenciés du Judo Club Bletteranois sont inscrits aux compétitions et stages sous l'étiquette du Judo Club Bletteranois. Les comportements inappropriés survenus sur et en dehors des tatamis, ainsi que sur les réseaux sociaux (du licencié ou d'un de ses responsables) lors d'un événement sportif en rapport avec le Judo se verront automatiquement exclus du club sans remboursement de cotisation, licence et adhésion. Les valeurs du code moral du judo doivent être respectées et être véhiculées par tous et partout.

E. Parents « responsable club »

Sur certains tournois, le Judo Club Bletteranois demande un ou deux parents responsables par catégorie. Ce parent responsable doit s'inscrire sur le même formulaire que l'inscription des compétiteurs.

Pour le parent responsable inscrit :

Avant la compétition : le directeur sportif du club vous envoie la liste des judokas présents à la compétition ou il vous la donne durant les cours.

****Le jour de la compétition:**

-Sur place, il faut trouver l'ensemble des judokas de la catégorie pour **faire une photo collective** (avant l'échauffement ou juste après, mais avant qu'ils ne soient envoyés par groupe pour combattre). *Ne pas faire de photos individuelles ou des podiums à cause du droit à l'image.*

Généralement, une fois qu'un petit noyau se forme sur les tatamis, les autres judokas arrivent vite, ne pas hésiter à demander aux judokas s'ils ont vu untel ou untel dans le Dojo. *Si un judoka est en retard...tant pis pour lui !*

-Au moment de la photo, il faut bien leur dire, de venir vous voir avant de partir pour qu'ils vous donnent leurs classements et points. (Dans le cas où ils oublieraient, il faudra aller vers le responsable de la compétition (généralement celui ou celle qui parle dans le micro) pour qu'il vous prête les fiches de poule/groupe afin de pouvoir récupérer les résultats (points et classement) directement dessus.

****Il peut aussi avoir un responsable club demandé (si souci avec un judoka) c'est très rare, mais si cela arrivait, ça serait à vous d'aller voir/régler le problème ! (Si un responsable du club n'est pas présent, le directeur technique du club est joignable par téléphone 06.75.92.84.56 au cas où)**

Ensuite (et si possible dans la journée/soirée) il faut envoyer par mail : judoclubletteranois@gmail.com

-La photo de groupe et la fiche des résultats.

Le **parent responsable a un rôle important**, puisqu'il est le garant de la cohésion du groupe, il les réunit avant la compétition, les encourage et peut également les féliciter ou les consoler. (Attention, il ne doit pas coacher). Ce rôle est à prendre au sérieux !

4. Règlement intérieur général

Ce présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

La responsabilité des circulaires, bulletins, mails, documents écrits et audiovisuels incombe au président qui peut donner une délégation soit au secrétaire, soit à un membre du comité directeur, soit au directeur sportif du club.

Le présent règlement intérieur établi par le comité directeur du Judo Club Bletteranois a été adopté à l'assemblée générale du 30 Octobre 2025

En cas de nécessité, il pourra être modifié par le comité directeur mais les nouvelles dispositions devront être soumises et ratifiées par la plus proche assemblée générale.

Le 30/10/2025 à Bletterans,

La Présidente, Floriane FERRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ferrier', written over a light grey rectangular background.

La Secrétaire, Virginie PLATHEY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Plathey', written over a light grey rectangular background.